

# FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

## Nouvel emprunt subordonné en euro à 10 ans

**FORTIS LUXEMBOURG FINANCE, véhicule financier du groupe Fortis, lance un nouvel emprunt subordonné libellé en euro et offrant un coupon brut de 4,40% pendant 10 ans.**

### FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE est le véhicule financier via lequel le groupe Fortis, un important banquier et assureur international comptant parmi les 20 plus grandes institutions financières européennes, lève des capitaux sur les marchés financiers mondiaux.

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE lance aujourd'hui un nouvel emprunt subordonné pour une période de 10 ans, distribuant un coupon de 4,40% (brut) le 21 février de chaque année.

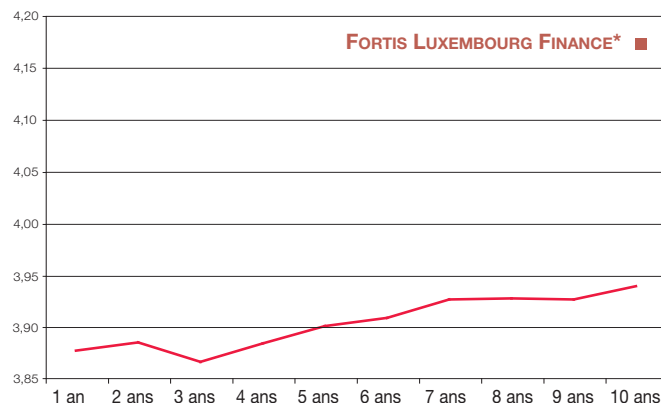
Bien que cet emprunt soit émis sur une base subordonnée, ce qui lui confère un profil de risque légèrement plus élevé, il trouve sa place **dans tout portefeuille obligataire bien diversifié**.

La subordination implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital de l'emprunt ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés. Si le risque de faillite est relativement limité dans le cas de Fortis, il entraîne cependant un petit supplément de rendement pour l'investisseur.

### Contexte de taux

Un emprunt en EUR (Bund allemand/obligation d'état) d'une durée de 10 ans offre aujourd'hui (03.01.2007) un rendement brut de 3,94%, soit 23 points de base de moins que le rendement\* brut de l'obligation subordonnée proposée ici.

**Courbe des taux en euro au 03.01.2007**



\* Rendement brut sur prix d'émission (4,17%)

## Principales caractéristiques de cet emprunt

<b>Emetteur</b>	FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A. – Luxembourg.
<b>Garant</b>	Fortis Bank nv-sa – Belgique.
<b>Rating de l'émetteur</b>	Moody's: A1 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: A+
<b>Emprunt émis sur base subordonnée</b>	Les explications sur le principe de la subordination sont reprises au recto.
<b>Montant</b>	Minimum 50 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Coupures: 1.000 EUR, 10.000 EUR et 100.000 EUR.</li><li>- Code ISIN: XS0280951392 - Série EMTN 326.</li><li>- Titres livrables sous forme matérielle.</li><li>- Frais de livraison physique des titres: 20 EUR (+TVA) par livraison chez Fortis Banque, à charge du souscripteur.</li><li>- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis Banque<sup>1</sup>.</li></ul>
<b>Service financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fortis Banque en Belgique.</li><li>- Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.</li><li>- Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas.</li></ul>
<b>Intérêts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 21 février de chaque année et pour la première fois, le 21 février 2008.</li><li>- L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 4,40%.</li><li>- Le rendement brut sur prix d'émission est donc de 4,17%.</li></ul>
<b>Echéance</b>	21 février 2017.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	21 février 2007.
<b>Prix d'émission</b>	101,82%.
<b>Prix de remboursement</b>	100% à l'échéance.
<b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A la souscription: néant.</li><li>- A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).</li></ul>
<b>Cotation</b>	Cet emprunt sera coté sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet emprunt. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b>	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
<b>Prospectus</b> <b>A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 65 53.</b>	Offre au public en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg. Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 29 septembre 2006 ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 5 janvier 2007, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

<sup>1</sup> L'ouverture d'un Compte-titres est également gratuite chez Fortis Banque. Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

### COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court du 8 janvier au 14 février 2007 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.